



L'adhérent va chez OPTIC 2000 pour des prothèses auditives qui lui réclame un reste à payer sans prendre en compte la prise en charge de la sécurité sociale et la mutuelle.

Après intervention de UFC, OPTIC 2000 a corrigé son devis et un accord a été trouvé pour le reste à charge

L'adhérente fait appel à un plombier pour faire remplacer son robinet de machine à laver. L'intervention a été faite sans devis, et la facture déposée dans la boîte aux lettres 250 € sans détails. Elle demande une facture détaillée. A réception, elle conteste en demandant l'intervention de UFC.

Après plusieurs contacts avec l'artisan, il propose une réduction de 80€ sur la facture. L'adhérente accepte la proposition

L'adhérente a dû repayer les bagages à l'aller et au retour alors qu'ils étaient compris dans le prix du séjour. Aucune réponse de FRAM à sa demande de remboursement. L'UFC prend contact avec FRAM et demande le remboursement 310 euros pour les sommes repayées pour leur bagage et 500 euros pour le préjudice subi.

FRAM a remboursé l'adhérent.

Suite à une commande de téléviseur sur AMAZON, l'adhérent ne reçoit pas le colis. Sur les conseils de l'UFC, il annule sa commande pour produit non livré et demande le remboursement.

L'UFC prend contact avec AMAZON pour demander la prise en compte de l'annulation de la commande pour produit non livré et le remboursement. Suite à notre requête, AMAZON procède au remboursement.

En quittant son logement, l'adhérent constate que l'agence de location a facturé des frais de dégradations non fondés.

L'adhérent demande à l'UFC une révision du montant des frais. L'agence de location accepte.

Suite à une commande effectuée chez mobilier Art déco non livrée, l'adhérent appelle à UFC pour régler ce litige.

Après intervention UFC, les relances frauduleuses et intempestives de Mobilier Art Déco ont cessées et le remboursement intégral a été effectué.

L'adhérent a commandé et réglé sur le site Sobrico, un aspirateur de marque Sthil et les sacs aspirateur. Il a reçu les sacs aspirateurs mais jamais l'aspirateur. Malgré ses interventions, aucune réaction de la part de Sobrico. Il a donc demandé le remboursement sans obtenir de résultat.

L'UFC demande à Sobrico de prendre en compte la demande d'annulation de la commande et le remboursement et obtient satisfaction pour l'adhérent (commande annulée et remboursement effectué).



UFC

02

Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir

31 bis, rue du Général Patton 02280 Crouy

09.70.96.64.93 - <https://aisne.ufcquechoisir.fr/>
contact@aisne.ufcquechoisir.fr



L'UFC-Que Choisir c'est :

Un réseau de proximité... qui vous accompagne, vous assiste et vous conseille. Près de 131 associations locales UFC-Que Choisir vous aident à résoudre vos litiges de consommation et vous représentent près de chez vous.

Des enquêtes de terrain. Des milliers d'enquêteurs bénévoles recueillent sur l'ensemble du territoire des informations sur les prix et les pratiques des professionnels pour vous alerter.

Des analyses économiques. Dérapages des prix, ententes commerciales, pratiques abusives... les économistes analysent les marchés et dénoncent tout comportement préjudiciable aux consommateurs.

Des combats judiciaires. Le service juridique mène des actions en justice pour faire sanctionner des pratiques irrégulières ou faire évoluer la jurisprudence.

Des actions de lobby. L'UFC-Que Choisir intervient auprès des pouvoirs publics, des parlementaires nationaux et européens ou des instances de régulation pour faire faire avancer vos droits de consommateurs.

Au-delà de son action de terrain, l'UFC-Que Choisir édite :

Que Choisir, seule revue consomériste indépendante de France qui propose chaque mois des dossiers d'investigation pour décrypter les rouages et coulisses de la consommation ;

Le site quechoisir.org et ses multiples services : comparateurs de produits, guides d'achat, vidéos de présentation, forums permanents, lettres types pour toutes vos démarches et produits dangereux au rappel.

Une baisse des prix au 1er février... mais pas pour tout le monde. Comme pressenti, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) propose une baisse moyenne de 15% des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) à partir du 1er février. Certains foyers n'en profiteront pas. Explications. Lire la suite sur quechoisir.org

Une contamination massive aux PFAS. Consommer régulièrement de l'eau du robinet est-il dangereux ? Difficile de répondre. Nos prélèvements dans 30 communes confirment que l'on y détecte aisément des PFAS, ces polluants éternels à la toxicité suspecte. Certes, les niveaux mesurés restent inférieurs au seuil réglementaire retenu à ce jour par la France. Mais celui-ci est-il adapté ? Lire la suite sur quechoisir.org

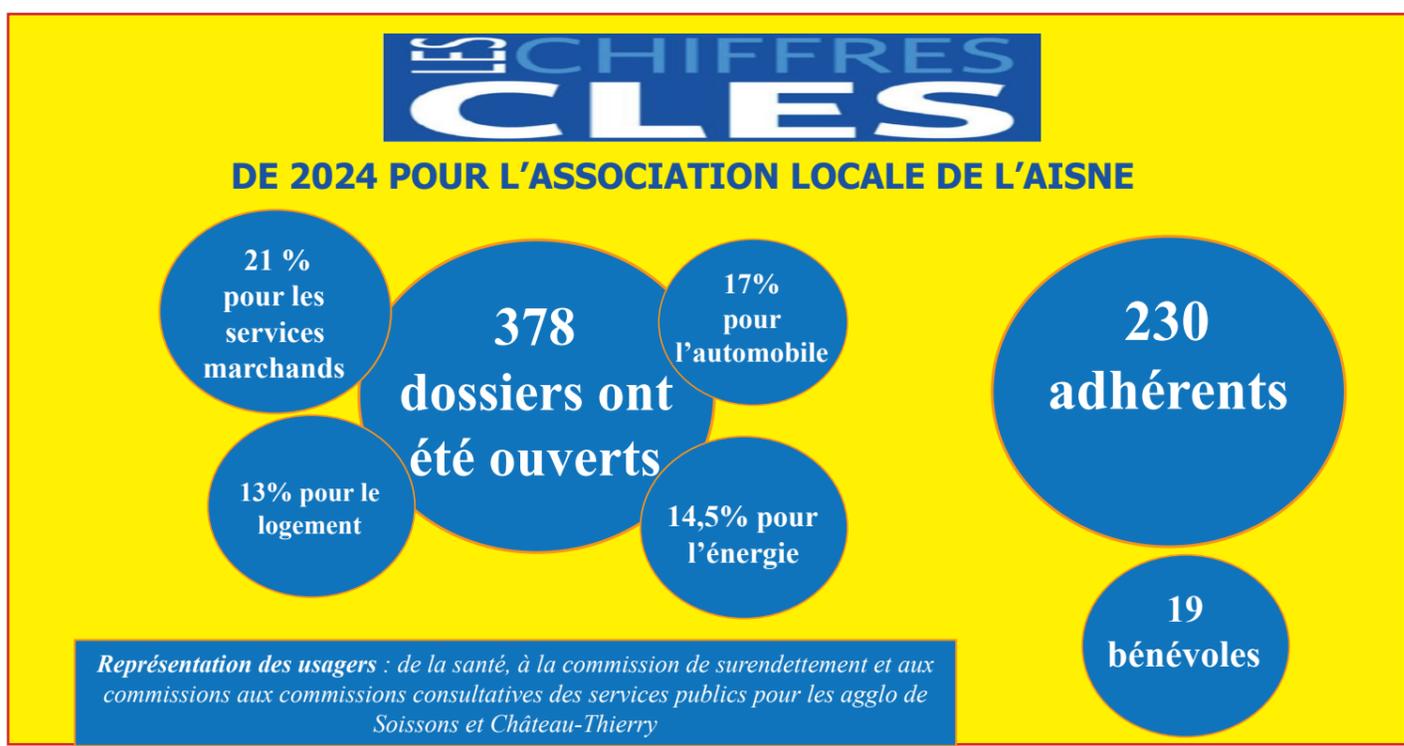
Faut-il se tester ? Un triple autotest est désormais commercialisé en pharmacie pour dépister simultanément la présence des virus grippaux, du SARS-Cov2 ou du VRS (responsable de bronchiolites). Mais à quoi cela sert-il exactement ? Probablement pas à grand-chose tant sur le plan de sa performance que de sa pertinence. Lire la suite sur quechoisir.org



SOISSONS-CROUY
31 bis rue du Général Patton 02280 Crouy : les lundis, mardis et jeudis après-midi de 14h à 18h
sur rendez-vous, téléphone : 09.70.96.64.93

SAINT-QUENTIN
(maison de l'égalité et du droit au palais de Fervaques)
les 1er et 3ème lundis du mois (9h-12h/14h-17h)
Tel : 03 23 05 04 84

CHATEAU THIERRY
un jeudi par mois - prendre rendez vous au 09 70 96 64 93



VIE LOCALE

REPRÉSENTATION SANTÉ

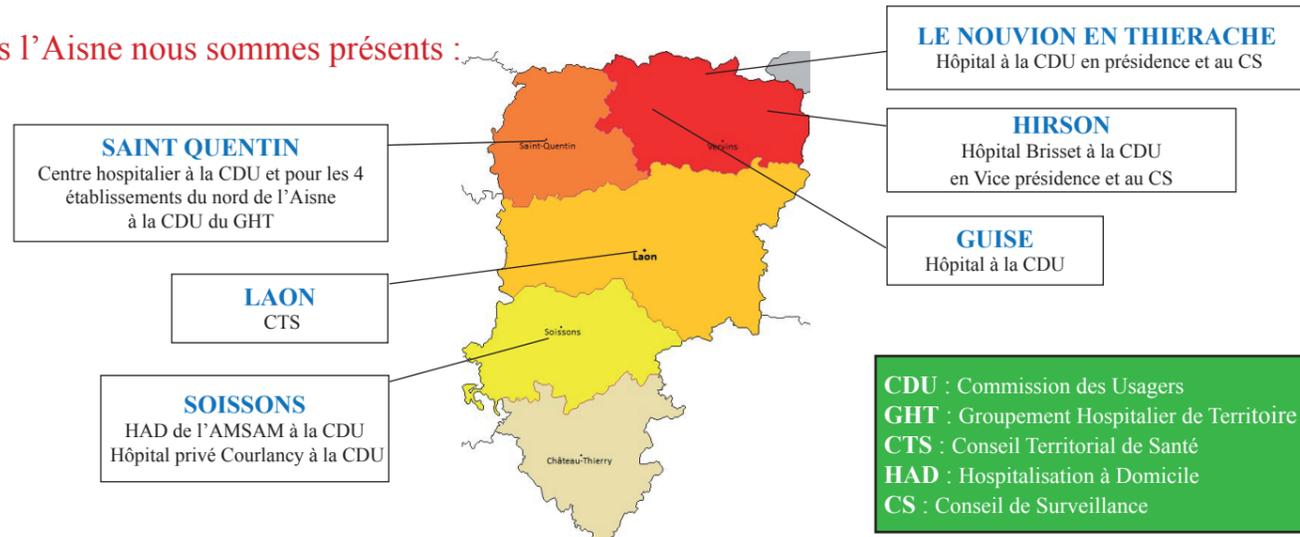
L'UFC-Que choisir est une association agréée d'usagers du système de santé à l'échelon régional délivré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France.

Les principaux mandats de représentation dans le système de Santé :

LOCAL : La commission des usagers (CDU) Le conseil de surveillance ou d'administration des établissements de santé
TERRITORIAL ET RÉGIONAL : La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), le conseil territorial de santé, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

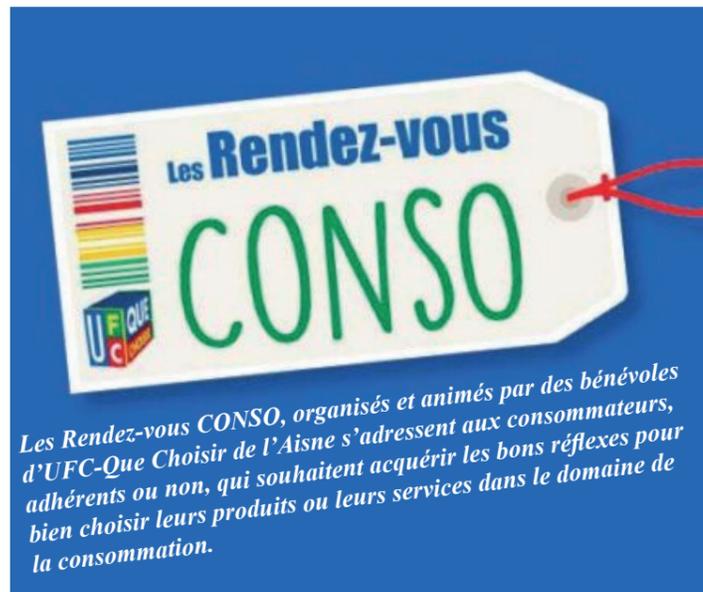
6 bénévoles sont engagés dans ces instances. En CDU et au CTS, les représentants des usagers sont nommés pour un mandat de 3 ans par l'ARS des Hauts de France
 Ces fonctions sont totalement bénévoles. Une formation initiale et continue est dispensée par l'association France Assos santé des Hauts de France.

Dans l'Aisne nous sommes présents :



Un lieu pour échanger, se faire connaître, mais aussi communiquer avec d'autres associations.

Participations à des forums à CROUY, LAON et SOISSONS



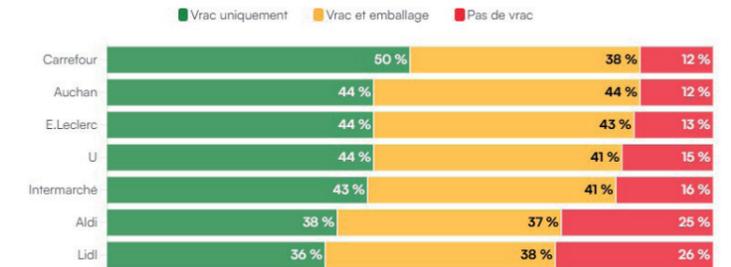
En 2024 l'UFC-Que choisir de l'Aisne a animé 5 rendez vous conso.

NOUVEAUTES

vous trouverez la totalité de ces dossiers sur : <https://www.quechoisir.org/> ou en vous adressant à l'Association Locale de Crouy



Mode de mise en rayon des fruits et légumes selon l'enseigne



Dans les grandes surfaces, les fruits et légumes frais sont encore très souvent proposés emballés, y compris ceux dont la vente en vrac est pourtant facile. Les emballages plastiques sont en théorie interdits depuis le début de l'année, mais on en voit encore beaucoup, du fait d'une application partielle de la loi antigaspillage pour une économie circulaire et de nombreuses dérogations.

Bio, tradition ou classique, nous avons relevé les prix de plusieurs milliers de baguettes vendues en boulangeries et en grande distribution. S'ils ont peu évolué depuis 2023, les écarts entre les lieux de vente restent importants. Rappelons enfin que, quel que soit le lieu d'achat, pour prendre soin de sa santé, mieux vaut consommer des pains bis, complet, intégral ou de campagne que des baguettes, même bio ou de tradition : ces dernières sont en effet plus salées, et bien moins riches en fibres.



Plus de 10 millions de Français sans accès aux transports en commun à proximité de leur domicile



L'étude révèle qu'environ 17 % de la population métropolitaine – soit plus de 10 millions de personnes – n'a aucun accès aux transports en commun dans un rayon de 10 minutes de marche. En effet, 32 % des communes ne disposent d'aucun arrêt de transports en commun. Cette carence d'arrêts de bus ou de gares est particulièrement frappante dans les petites communes puisque 45 % des communes de moins de 1 000 ne disposent d'aucun arrêt de transports en commun.

Compte tenu de l'impérieuse nécessité de réduire les importantes disparités territoriales d'accès aux transports en commun et de permettre, au regard des enjeux environnementaux et de pouvoir d'achat, à davantage de consommateurs de les utiliser, l'UFC-Que Choisir lance avec ses associations locales une campagne de terrain visant à sensibiliser et mobiliser les habitants de nos territoires au sujet des zones blanches de desserte auxquelles ils sont confrontés.

Un an après le lancement de sa campagne #MaSanteNattendPlus et de son recours devant la plus haute juridiction administrative au regard de l'inaction de l'État pour résorber la fracture sanitaire, l'UFC-Que Choisir dévoile aujourd'hui un sondage inédit selon lequel le statu quo affecte plus que jamais l'état de santé des Français, en particulier les plus démunis. Forte du soutien massif des consommateurs et de nombreux parlementaires à sa demande de régulation de l'installation des médecins, notre association presse le Gouvernement à instaurer cette mesure plébiscitée.

